

PRISE DE POSITION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Juin 2024

L'Université de Genève (UNIGE) soutient l'évolution de [l'intelligence artificielle \(IA\)](#) et est favorable à son utilisation. Elle y voit surtout une opportunité, partant du principe que les risques qui y sont liés peuvent être minimisés par une approche responsable. L'UNIGE est consciente du fait que l'IA ne se limite pas à un changement technologique, mais engendre des transformations importantes dans presque tous les domaines. Ces conséquences exigent une réflexion globale et interdisciplinaire pour permettre à l'UNIGE de répondre au mieux à ces enjeux dans le cadre de ses missions.

Vision pour l'intelligence artificielle

L'UNIGE contribue activement à la recherche internationale sur l'IA et encourage des innovations en la matière, qui seront bénéfiques à l'être humain et à la société. En tant qu'institution polyvalente, l'UNIGE s'engage dans l'intégration de l'IA au sein des différentes disciplines scientifiques.

En tant que haute école entretenant des liens forts avec la cité, l'UNIGE s'implique dans la transformation sociétale engendrée par l'essor de l'IA. À ce titre, elle soutient une réflexion critique et éthique sur l'IA et contribue au débat sur l'impact de l'IA sur la société.

Au sein de l'Université, l'IA générative s'utilise là où elle représente une opportunité, que ce soit dans la recherche, l'enseignement, l'apprentissage ou dans l'administration. L'UNIGE forme et accompagne ses étudiants et étudiantes, collaborateurs et collaboratrices afin de permettre à toutes et tous d'acquérir les compétences nécessaires à une utilisation critique et informée de ces technologies. Elle innove en matière de méthodes pédagogiques et de mode d'évaluation des compétences.

Principes d'utilisation de l'intelligence artificielle générative

À l'UNIGE, les principes suivants s'appliquent à l'usage de l'IA générative dans la recherche, dans l'enseignement et l'apprentissage, ainsi que dans l'administration :

RESPONSABILITÉ

- Les étudiants et étudiantes, collaborateurs et collaboratrices de l'UNIGE sont personnellement responsables de leur usage de l'IA générative.
- Il est nécessaire d'avoir une compréhension de base des caractéristiques (i.e. modèle probabiliste) et des risques inhérents aux IA génératives (biais, hallucinations, données personnelles, etc.) avant d'en faire usage.
- Les usagers et usagères doivent avoir la capacité de comprendre, de juger et d'évaluer la validité des réponses produites par l'IA générative pour ne pas en devenir dépendant-es.
- La validation finale de chaque texte, image, vidéo ou autre travail ou décision générés ou assistés par un outil d'IA générative incombe à l'utilisateur ou l'utilisatrice.

LÉGALITÉ

- Les lois applicables doivent être respectées ainsi que, le cas échéant, les spécificités des clauses contractuelles (i.e. contrats d'édition).
- Une attention particulière doit être portée à la protection des données, au droit d'auteur/à la propriété intellectuelle, au secret de fonction et à la confidentialité.

INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE ET TRANSPARENCE

- Dans leurs publications et créations scientifiques, les chercheurs et chercheuses, ainsi que les étudiants et étudiantes, sont tenu-es de respecter les règles et principes gouvernant l'intégrité scientifique, notamment l'interdiction de plagiat.
- Dans un contexte d'utilisation non-scientifique et publique, chaque texte, image, vidéo ou autre travail majoritairement généré ou modifié par une IA générative devrait être clairement identifié comme tel.
- Les collaborateurs et collaboratrices sont tenu-es de signaler à leur hiérarchie l'utilisation d'outils IA générative dans le cadre de leurs fonctions.

ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

- L'IA n'est appliquée que dans les cas où elle est pertinente et sa valeur ajoutée est avérée.
- Une attention particulière doit être portée à l'impact environnemental de l'utilisation d'outils d'IA génératives (e.g. consommation d'énergie).

Un manquement aux principes de l'UNIGE ne peut pas être imputé à l'outil ou à une méconnaissance des risques et problèmes liés à l'IA. Des ressources, des guides et des formations sont recensées sur le [portail IA de l'UNIGE](#) pour accompagner la communauté dans la compréhension et la mise en application de ces principes.

Rôle des facultés et centres interfacultaires

Il revient aux facultés et aux centres interfacultaires de décider des modalités de l'intégration de l'IA dans leurs activités d'enseignement et d'élaborer les conditions d'utilisation spécifiques des outils d'IA générative pour les activités de recherche, d'enseignement et d'apprentissage. Notamment, il est de leur responsabilité d'édicter des consignes claires concernant les activités pédagogiques et les évaluations de compétences et d'adapter ces dernières, si nécessaire. Le rectorat apporte son soutien dans les réflexions et dans l'élaboration des cadres respectifs, en favorisant les échanges transversaux et un socle commun afin d'encourager une harmonisation des pratiques institutionnelles.

Cette prise de position est évolutive ; elle sera amendée en fonction des développements de la technologie et de ses implications pour l'Université.